



CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 25 mai 2020

Commune d'AUBIGNOSC
04200
mairie.aubignosc@wanadoo.fr
04 92 62 41 94
www.aubignosc04.fr

ORDRE DU JOUR :

- 1) - Installation du conseil municipal
- 2) - Election du Maire
- 3) - Délibération sur le nombre d'adjoints à élire
- 4) - Elections des adjoints
- 5) - Désignation des conseillers communautaires
- 6) - Elections des délégués aux syndicats

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de mai à 18 heures 15 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et suite au décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 et aux Ordonnances n° 2020-560 & n° 2020-562 du 13 mai 2020, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales dans le cadre de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19, suite à l'élection municipale du 15 mars 2020 s'est réuni le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC

Étaient présents les conseillers municipaux suivants dans l'ordre du tableau des résultats du 1^{er} tour des élections de dimanche 15 mars 2020 :

CHAILLAN André	TURCAN Nicole
SECHEPINE Elisabeth	ARMINGOL Elisabeth
LATIL Yves	ISNARD Wilfried
DANEL Mauricette	DELMAERE Christian
ROBERT Frédéric	WALCZAK Franck
MACCARIO Fabrice	WEBER Hélène
LERDA Serge	AVINENS René

Absent(s) : MARTINELLI Nicolas

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. René AVINENS, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Wilfried ISNARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Mme Hélène WEBER a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **14** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Mme WEBER a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Un seul candidat, René AVINENS, est élu au 1^{er} tour.

Monsieur **René AVINENS** est proclamé maire et immédiatement installé.

3. Nombre d'adjoints à élire

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu, à présent, de procéder à l'élection des adjoints. En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer d'un nombre d'adjoints ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4.

Monsieur le maire rappelle que jusqu'alors, la commune disposait de 3 adjoints pour 15 conseillers. Il propose de fixer à TROIS le nombre des adjoints.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

* **FIXE** le nombre d'Adjoints à **TROIS (03)**.

4. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur René AVINENS élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

1^{er} adjoint : un seul candidat, **Frédéric ROBERT**, est élu au 1^{er} tour. Il a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

2^{ème} adjoint : une seule candidate, **Nicole TURCAN**, est élue au 1^{er} tour. Elle a été proclamée 2^{ème} adjointe et immédiatement installée.

3^{ème} adjoint : un seul candidat, **Christian DELMAERE**, est élu au 1^{er} tour. Il a été proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé.

En application de l'article L 2121-7 du CGCT, le maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L .1111-1-1. Le maire a remis aux conseillers municipaux une copie de la charte et du chapitre III du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux : L.2123-1 à L.2123-35 du code général des collectivités territoriales.

5. Désignation des conseillers communautaires :

Le maire informe les membres du conseil municipal que trois représentants de la commune d'Aubignosc siégeront au nouveau conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance. Il précise que dans les communes de moins de 1000 habitants, les délégués communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal : **le maire et les deux premiers adjoints**.

Madame Nicole TURCAN, 2^{ème} adjointe fait part de son intention de ne pas être conseillère communautaire pour des raisons personnelles ; il y a lieu, dès lors, de désigner un autre membre du conseil dans l'ordre du tableau.

--- Pour des considérations personnelles ou professionnelles, Christian DELMAERE, 3^{ème} adjoint, André CHAILLAN, conseiller municipal, Elisabeth SECHÉPINE, conseillère municipale, Yves LATIL, conseiller municipal, Mauricette DANIEL, conseillère municipale et Fabrice MACCARIO, conseiller municipal ont fait part de leur intention de ne pas être délégués communautaires.

---- En conséquence, dans l'ordre du tableau, Serge LERDA, conseiller municipal, est désigné conseiller communautaire.

---- **Les trois délégués communautaires désignés sont :**

- **Monsieur René AVINENS, maire**
- **Monsieur Frédéric ROBERT, 1^{er} adjoint**
- **Monsieur Serge LERDA, conseiller municipal**

6. Désignation des délégués aux différents syndicats :

OBJET : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 04 – ELECTIONS DES DELEGUES 2020

---- Sont élus, en qualité de délégués titulaires, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- ✓ **M. Christian DELMAERE**
- ✓ **M. André CHAILLAN**
- ✓ **M. Serge LERDA**

--- Sont élus, en qualité de membre suppléant, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- ✓ **M. Yves LATIL**
- ✓ **Mme Nicole TURCAN**

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU SISTERONNAIS-MOYENNE DURANCE / Energie et réseaux éclairage public et telecom.

NB : Monsieur Nicolas MARTELLINI est présent à partir de cette délibération

---- Est élu, en qualité de délégué titulaire, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- ✓ **M. Christian DELMAERE**

--- Est élu, en qualité de membre suppléant, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- ✓ **M. René AVINENS**

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE adduction eau potable DURANCE ALBION

---- Est élu, en qualité de délégué titulaire, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- ✓ **M. André CHAILLAN**

--- Est élu, en qualité de membre suppléant, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- ✓ **M. René AVINENS**

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE TRANSPORT D'ELEVES DU CARREFOUR BLEONE DURANCE

---- Sont élus, en qualité de délégués titulaires, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- ✓ **M. Frédéric ROBERT**
- ✓ **Mme Hélène WEBER**

--- Est élue, en qualité de membre suppléant, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- ✓ **Mme Elisabeth ARMINGOL**

7) – divers :

Permission de voirie SFR SUDTEL : Monsieur le maire informe les membres du conseil que SFR a demandé une permission de voirie pour la pose d'une armoire NRO dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur le territoire communal. Avis favorable du conseil

Monsieur le maire précise qu'il faudra se pencher sur la numérotation des logements, ce qui a déjà été évoqué lors des conseils municipaux en 2019.


Prochaines réunions du conseil : mardi 09 juin et jeudi 02 juillet

Seront désignés différents délégués (Défense/Intempéries/Risques majeurs/Ecoles) et les commissions municipales (urbanisme/travaux/culture et loisirs)

La séance est levée à 19h40

Le secrétaire de séance

Wilfried ISNARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Wilfried Isnard', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop and a long horizontal stroke.